

## Rue Thomas Edison - Cession d'un délaissé communal à EDF-GDF

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** La commune est propriétaire d'une bande de terrain sise rue Thomas Edison, cadastrée section MX n° 374, jouxtant la voie de chemin de fer. La Ville avait acquis ce terrain en vue d'aménager une voie de liaison de la zone industrielle des Tilleroyes, projet maintenant abandonné. Ce terrain ne représente plus d'intérêt pour la Ville. Par contre, il permet à la société EDF-GDF de développer ses espaces extérieurs, notamment les parkings du centre d'exploitation.

Dans ces conditions, il apparaît souhaitable d'envisager la cession d'une partie de la parcelle communale cadastrée section MX n° 374p, d'une surface de 20 a 96, moyennant le prix de 80 F/m<sup>2</sup> et ceux-ci n'ont pas fait connaître d'observation particulière.

La recette de 167 680 F sera encaissée au chapitre 922.210.00501.30100 et réaffectée en dépenses au chapitre 922.210.00501.30100. Les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser :

- l'aliénation d'une partie du terrain communal à EDF-GDF aux conditions définies ci-dessus et autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir,

- l'ouverture au BS de l'exercice courant, à la signature de l'acte en recettes et en dépenses d'un crédit de 167 680 F au chapitre 922.210/00501.30100.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission d'Urbanisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.